

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE de QI GONG à TITRE INDIVIDUEL



Une personne physique peut entreprendre une formation à titre individuel et à ses frais. Un contrat de formation professionnelle est alors conclu entre l'organisme de formation et une personne physique ; il est nominatif. Article L. 6353-3 du Code du Travail.

Liste des mentions obligatoires :

1. Le numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation ;
2. La raison sociale de l'organisme et l'identité du stagiaire ;
3. La nature, la durée, le programme et l'objet des actions de formation ;
4. Les personnes concernées ;
5. Le niveau de connaissances requis pour suivre la formation et obtenir la qualification préparée ;
6. Les conditions et modalités de la formation ;
7. Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ;
8. Les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation ;
9. Les diplômes, titres ou références des formateurs ;
10. Les modalités de paiement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage. Article L. 6353-4 du Code du Travail.

Chacune des parties conserve un exemplaire du contrat, daté et signé avant l'inscription définitive du stagiaire et avant tout règlement des frais.

Quel est le délai de rétractation ?

À compter de la signature du contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce délai est porté à quatorze jours

dès lors que le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Article L. 6353-5 du Code du Travail.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant expiration de ce délai. Article L. 6353-6 du Code du Travail.

Quelles sont les modalités de paiement ?

À l'expiration du délai de rétractation, il ne peut être demandé au stagiaire le paiement de plus de 30 % du prix convenu. Le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Article L. 6353-6 du Code du Travail.

Le paiement peut se faire par virement bancaire, PayPal, chèques ou remise d'espèces.

Le contrat peut-il être rompu par le stagiaire ?

Le stagiaire peut rompre le contrat en cas de force majeure dûment reconnue. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont payées, à due proportion de leur valeur prévue au contrat. Article L. 6353-7 du Code du Travail.

Détail de chacune des mentions obligatoires

1. Le numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation :
 - En cours d'enregistrement auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la région Centre – Val de Loire.

2. La raison sociale de l'organisme et l'identité du stagiaire ;
 - Raison sociale de l'organisme de formation : CENTRE TAO, 2 Chemin des Cours, 37270 Montlouis sur Loire (adresse postale), SIRET 82961182100010, NAF 9604Z.
 - Identité du stagiaire : (Nom, Prénom, adresse) :

3. La nature, la durée, le programme et l'objet des actions de formation ;
 - Formation de professeur de Qi Gong 2020/2023. Voir le programme détaillé de la formation en pièce jointe.

4. Les personnes concernées ;
 - Si la personne qui suit la formation n'est pas le payeur, préciser le nom, prénom et adresse du financeur.

5. Le niveau de connaissances requis pour suivre la formation et obtenir la qualification préparée ;
 - La formation de Qi Gong est ouverte à toute personne adulte en bonne santé physique et mentale (certificat médical d'aptitude à la pratique du Qi Gong à nous fournir obligatoirement à l'inscription). Il n'y a pas de prérequis scolaire exigé.

6. Les conditions et modalités de la formation ;
 - Elles sont détaillées dans le programme de la formation donné à chaque stagiaire et mis en pièce jointe.

7. Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ;
 - Ils sont détaillés dans le programme de la formation donné à chaque stagiaire et mis en pièce jointe.

8. Les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation ;
 - Examen théorique et pratique en fin de 1^{ère} et de 2^{ème} année.
 - Démonstration en fin de 3^{ème} année et remise d'un rapport de formation (dénommé « Mémoire ») d'au moins trente pages.
 - Remise du Diplôme d'école de Professeur de Qi Gong lors d'une cérémonie en fin de 3^{ème} année. Ce diplôme pourra également être envoyé par courrier ou courriel si un des participants (le stagiaire ou le formateur) ne pouvait être présent ou si l'événement était ajourné ou interdit pour cas de force majeure.

9. Les diplômes, titres ou références des formateurs ;

- Philippe ASPE : CQP ALS de la Fédération Sports Pour Tous ; carte d'éducateur sportif de la fédération Sports Pour Tous ; diplôme de professeur de Qi Gong.
- Viktorija LAURINAITYTE : diplôme de professeur de Qi Gong.
- Marie ROMÉ : diplôme de professeur de Qi Gong.
- Dr Christine GRANDCOLAS : docteur en médecine ; diplôme de professeur de Qi Gong.

10. Les modalités de paiement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage. Article L. 6353-4 du Code du Travail.

- Ces modalités sont précisées dans le programme de la formation et détaillées dans le règlement intérieur.

Signé en double exemplaire à

le :

Le stagiaire

Le directeur pédagogique du
Centre Tao : Philippe ASPE

ECOLE du CENTRE TAO
2 Chemin des Cours
37270 Montreuil/Loire

